

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 24/01/2019  
Extrait : 01/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31  
Présents : 25  
Votants : 31

Délibération :  
**N° DEL\_2019\_014**

OBJET :  
Dotation des équipements des territoires ruraux

**Séance du 31 janvier 2019**

**Etaient présents :**

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

**Avai(en)t donné pouvoir :**

Mme Colette MARCHAND COGNET à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie DELMARRE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Nelson MANE à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Catherine TISSIER à M. Gérald GAUDIN, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION à M. Gérard OCTROY, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis VALENTE

**Rappel et référence(s) :**

La Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) est une dotation attribuée à certaines communes répondant à des conditions démographiques et de richesse fiscale.

Elle est gérée par la Préfecture de la Loire et permet de soutenir les collectivités locales dans leurs projets d'investissement. En décembre 2018, M. le Préfet de la Loire a adressé une circulaire sur les dispositions applicables pour l'attribution de la DETR pour l'exercice 2019.

À ce titre, les projets reconnus comme éligibles doivent concerner :

- l'aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation (mise en sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP), embellissement des espaces publics aux abords des bâtiments municipaux,...),
- les équipements scolaires (acquisition, extension...),
- le développement économique (zones d'activités, friches industrielles,...),
- le maintien et développement des services au public en milieu rural,
- le secteur social (maison de santé pluri-professionnelles, rénovation thermique logements sociaux,...),
- les secteurs sportifs, de loisirs et culturels.

Le financement est plafonné à 35,00 % du montant hors taxes de la dépense subventionnable. Les dossiers de demande de financement devront être déposés au plus tard le 8 février 2019.

**Contenu :**

Il est proposé au conseil municipal de présenter les dossiers suivants :

**Catégorie opérations scolaire :**

- rénovation de la façade de l'école primaire Saint-Exupéry.

Dans le cadre de la rénovation du quartier du Grand-Pont sur la commune de RIVE DE GIER, une démarche de réaménagement et de requalification est en cours. Dans cette démarche de requalification, la façade de l'école primaire Saint-Exupéry va être réhabilitée. Les travaux réalisés seront des travaux de rénovation de façade pour une isolation thermique. Le montant global des travaux s'élève à 500 000,00 € HT. Le projet va bénéficier d'une dotation politique de la ville correspondant à 51,00 % du coût prévisionnel soit 255 000,00 €.

Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération de rénovation de la façade de l'école Saint-Exupéry, une enveloppe de 145 000,00 € sur un montant de 500 000,00 € HT, soit 29,00 % de subvention.

**Catégorie opérations de maintien et développement des services au public en milieu rural :**

- maison de l'habitat.

La Ville est propriétaire d'un local commercial situé au 2 rue de l'Arzelier. La commune a choisi ce local pour le transformer en point relais pour toutes les démarches d'amélioration de l'habitat. Des travaux de rénovation sont nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil des usagers.

Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération « maison de l'habitat », une enveloppe de 20 416,00 € sur un montant de 58 333,00 € HT, soit 35,00 % de subvention.

**Catégorie aménagement des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes :**

- réaménagement et mise en sécurité de la rue du Pilat.

Dans le cadre de la mise en valeur des bourgs et villages, la commune de RIVE DE GIER souhaite rénover la rue du Pilat qui dessert un lotissement et la route de Farnay. La Ville réalisera des travaux de sécurisation et d'éclairage de la rue (led). La voirie sera entièrement transformée notamment pour apporter des cheminements sécurisés pour les piétons.

Le montant de cette réalisation s'élève à 125 000,00 € HT. Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération de rénovation de la voirie rue du Pilat, une enveloppe de 43 750,00 € sur un montant de 125 000,00 HT soit 35,00 % de subvention.

- rénovation de la place de la Libération.

La Ville de RIVE DE GIER souhaite réaliser une première action d'aménagement dès 2019 sur la place de public majeur et stratégique de par sa configuration et ses différents usages : sécurisation piétonne, végétalisation, pose de mobiliers et de toilettes publiques.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 350 000,00 € HT. Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération de réaménagement de la place de la Libération, l'enveloppe de 122 500,00 € sur un montant de 350 000,00 HT, soit 35,00 % de subvention.

- accessibilité et mise en sécurité des bâtiments communaux (stores et alarmes)
- accessibilité de l'Hôtel de Ville : dans un objectif d'améliorer l'accueil du public ainsi que les conditions de travail des agents, il est prévu l'installation d'un sanitaire handicapé au niveau du rez-de-chaussée,
- accessibilité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : l'accueil du public est perturbé par la configuration de l'espace accueil. L'entrée est difficilement accessible pour les personnes à mobilité réduite (notamment pour les fauteuils roulants). Les agents doivent partager un sanitaire unique avec les usagers. De plus, l'espace de l'accueil offre très peu de confidentialité. Pour ces raisons, des travaux seront réalisés au niveau de l'entrée, de l'espace accueil et du sanitaire,
- sécurité des bâtiments communaux : en raison de l'augmentation des tentatives d'intrusion dans les différents sites, de la structuration inexistante et de l'ancienneté des systèmes, il est souhaité initier un renouvellement des systèmes d'alarme afin d'avoir des technologies communicantes et paramétrables à distance et cela sur plusieurs années.

Le coût global de ces travaux s'élèvera à 20 833,00 € HT. Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération d'accessibilité et de sécurité de bâtiments communaux, une enveloppe de 7 291,55 € sur un montant de 20 833,00 € HT, soit 35,00% de subvention.

- rénovation de l'éclairage public rue Francis de Pressensé.

Suite à des travaux de rénovation de voirie réalisés par Saint-Etienne Métropole, la commune a décidé de moderniser l'éclairage public de la rue Francis de Pressensé. Dix points d'éclairage de type led seront réalisés dont cinq en façades et cinq sur mats. La mise en œuvre de ces travaux s'inscrit dans un souci de transition énergétique des biens publics. De plus, dans le cadre d'un embellissement des bourgs et villages, les réseaux secs d'éclairage de la rue seront entièrement enfouis.

Le coût des travaux s'élève à 33 333,00 € HT. Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération de rénovation de l'éclairage public rue Francis de Pressensé, une enveloppe de 11 666,00 € sur un montant de 33 333,00 € HT, soit 35,00 % de subvention.

#### Catégorie opérations secteurs sports, loisirs, culture

- relamping des équipements sportifs.

Il est souhaité réaliser un remplacement complet des systèmes d'éclairage dans les équipements sportifs. En effet, de part leur hauteur et leurs caractéristiques techniques, les équipements actuels ne sont ni économes en énergie, ni faciles à entretenir. En mettant en place des technologies led, les économies d'énergie seront quantifiables, les maintenances réduites et la qualité lumineuse améliorée.

Le montant de cette réalisation s'élève à 44 166,00 € HT. Dans le cadre de l'instruction relative à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux, la Ville de RIVE DE GIER sollicite, pour l'opération de relamping des équipements sportifs, une enveloppe de 15 458,00 € sur un montant de 44 166,00 € HT, soit 35,00% de subvention.

#### **Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer les pièces inhérentes à la demande de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2019.

**Le conseil municipal a l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les pièces inhérentes à la demande de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) 2019.**

**Ont signé au registre tous les membres présents,  
pour copie conforme,  
Le Maire,  
Conseiller Départemental,  
Jean-Claude CHARVIN**